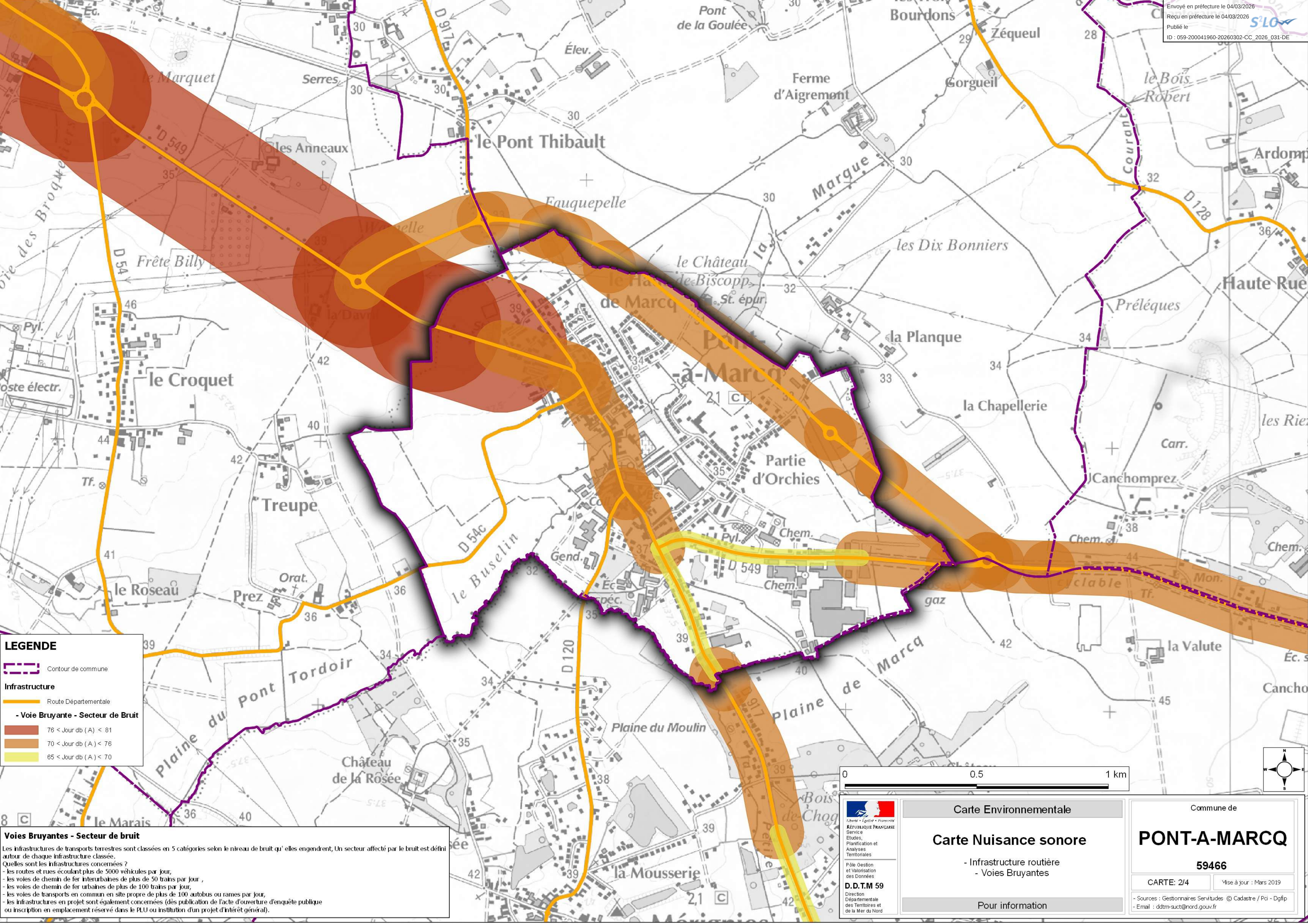




LEGENDE

Contour de commune

Infrastructure

Route Départementale

- Voie Bruyante - Secteur de Bruit

76 < Jour db (A) < 81

70 < Jour db (A) < 76

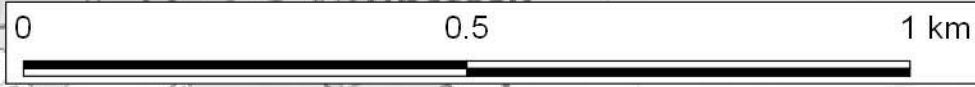
65 < Jour db (A) < 70

Voies Bruyantes - Secteur de bruit

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.

Quelles sont les infrastructures concernées ?

- les routes et rues écoulant plus de 5000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour,
- les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
- les voies de transports en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (dès publication de l'acte d'ouverture d'enquête publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou institution d'un projet d'intérêt général).



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Service
Etudes,
Planification et
Analyses
Territoriales
Pôle Gestion
et Valorisation
des Données
D.D.T.M 59
Direction
Départementale
des Territoires et
de la Mer du Nord

Carte Environnementale

Carte Nuisance sonore

- Infrastructure routière
- Voies Bruyantes

Pour information

Commune de

PONT-A-MARCQ

59466

CARTE: 2/4

Mise à jour : Mars 2019

- Sources : Gestionnaires Servitudes © Cadastre / Pci - Dgfp
- Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr